



Municipalité
de
1081 Montpreveyres

PREAVIS MUNICIPAL N° 6/2026 Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 37'000.- TTC pour de l'éclairage public complémentaire Croix-Neuve – Balances – rue du Village

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Introduction et contexte

En 2021, la Romande Energie a procédé aux travaux de mise en souterrain d'une partie des lignes aérienne basse tension dans le secteur des Balances au lieu-dit « Aux Chênes » reliant le quartier bas de la Mellette (au droit du n° 2 du chemin de la Mellette). Ces travaux ont conduit à devoir supprimer le candélabre situé à proximité du rural (partie laiterie), à l'entrée du chemin des Balances.



Ne disposant pas
d'installation

d'éclairage public
alimenté par l'électricité dans ce secteur, la
Municipalité a fait installer un éclairage solaire (en jaune
sur le plan) à la croisée Balances – Croix-Neuve. Cet
éclairage isolé s'avère insuffisant pour éclairer le
tronçon de route jusqu'aux Balances et celui jusqu'à
l'entrée du village.



Luminaire solaire supplémentaire à la route de la Croix Neuve et au chemin des Balances

Lors d'une assemblée du Conseil général, la
Municipalité a pris connaissance des remarques
formulées concernant l'insuffisance de l'éclairage
public au chemin des Balances ainsi qu'à la route de la

Croix-Neuve, cette situation étant susceptible de générer un sentiment d'insécurité pour les usagers, notamment pour ceux qui utilisent les transports publics via l'arrêt Balances.

Après examen de la situation, la Municipalité relève que, dès la parcelle n° 30, la route de la Croix-Neuve est dépourvue d'éclairage public. Elle précise en outre que ce tronçon ne peut actuellement pas être alimenté en électricité, le secteur concerné n'étant pas raccordé au réseau électrique communal. En l'absence d'infrastructure électrique existante, la mise en place d'un éclairage public conventionnel sur cette portion de route ne peut, à ce stade, être envisagée et propose l'installation d'un éclairage public solaire.

Lampadaire supplémentaire à la rue du Village

La Municipalité a également identifié une zone insuffisamment éclairée à la rue du Village, constituant un point sombre susceptible de porter atteinte à la sécurité et au confort des usagers.

Afin de remédier à cette situation, la Municipalité prévoit l'installation d'un luminaire supplémentaire alimenté par le réseau électrique existant. Cet équipement serait installé sur le domaine public, au droit de la parcelle n° 245, à la hauteur du garage Harmony.



La demande de crédit d'investissement de CHF 37'000.- concerne

- l'installation de trois nouveaux luminaires solaires à la route de la Croix Neuve (2) et au chemin des Balances (1)
- l'installation d'un nouveau luminaire alimenté en électricité, à la hauteur du garage Harmony sur la rue du Village

Financement

Installation de 1 luminaire rue du Village alimenté en électricité	CHF	6'454.00
Fouille pour conduite électrique	CHF	3'689.00
Installation de trois luminaires solaires	CHF	18'955.00
Fouille pour blocs béton (fixation mâts)	CHF	1'518.00

Total HT	CHF	30'616.00
Imprévus et divers 10 %	CHF	3'061.60

Total HT	CHF	33'677.60
TVA 8.1 %	CHF	2'727.90

Total TTC	CHF	36'405.50

Demande de crédit extrabudgétaire	CHF	37'000.00
		=====

Le montant de CHF 37'000.- TTC sera financé par la trésorerie courante et/ou un emprunt, et sera comptabilisé dans le compte 61500.3141.01 « Entretien des routes – Eclairage public ».

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal n° 6/2026 présenté le 18 juin 2026,
- ouï les rapports des commissions d'urbanisme et des finances chargées d'étudier cet objet,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 37'000.- TTC pour de l'éclairage public,
- d'admettre le mode de financement proposé.

Approuvé en séance de Municipalité le 18 mai 2026

Municipal responsable : M. Claude Küng

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire



Philippe Thévoz Vitalia Tornay